

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2011
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'avril
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Dépôt certificat procédure référendaire règlement 2011-501
- 1.7 Renouvellement contrat d'assurance de la municipalité
- 1.8 Changement au régime d'assurance-collective

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2011
- 2.2 Engagement de crédits – Avril

3. Sécurité publique

- 3.1 Inscription congrès annuel ACSIQ
- 3.2 Frais de renouvellement permis de conduire
- 3.3 Suivi demande de la brigade des incendies

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Résolution transport en vrac
- 4.2 Demande budgétaire LVM
- 4.3 Résolution d'appui augmentation de la vitesse permise route Guilbault à St-Casimir
- 4.4 Demande de certificat d'autorisation MDDEP, prolongement aqueduc parc industriel
- 4.5 Achat abat poussière (calcium)

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande d'appui CPTAQ – Julien Gosselin
- 5.2 Acquisition terrain Ferme Scheidegger et Frères
- 5.3 Demande nomination de nom de rue : 5^e Avenue A

6. Loisirs et culture

- 6.1 Demande Fête de la Saint-Jean Baptiste
- 6.2 Demande club de l'Âge d'Or d'Hervey-Jonction

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Fabrique St-Rémi Lac-aux-Sables
 - 7.1.2 Club de golf le St-Rémi
 - 7.1.3 Club de patinage artistique les Cabrioles
 - 7.1.4 Politique d'aide financière
- 7.2 Appui au Recensement 2011
- 7.3 Coop l'As des Services
- 7.4 Varia
 - 7.4.1 Déplacement de la séance de mai 2011
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heure 30 minutes, le 4^e jour du mois d'avril deux mille onze (4 avril 2011) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Ghislain Trépanier, conseiller
Lise Méthot conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

Daniel Roy, conseiller est absent

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2011-04-075

Il est proposé par Aline Ménard appuyé par Lise Méthot que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 4 avril 2011 et en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011

Avant l'adoption du procès-verbal, M. Ghislain Trépanier déclare avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances où il était absent. Suite à la lecture, il déclare n'avoir aucun conflit d'intérêt vis-à-vis les résolutions prises par le conseil en son absence.

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2011-04-076

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Réjean Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois d'avril 2011

CONSIDÉRANT le dépôt du bordereau de correspondance du mois d'avril 2011 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2011 devant être présentée au conseil ;

2011-04-077

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19h43

Fin : 19h54

1.6 Dépôt certificat procédure référendaire règlement 2011-501

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit déposer un certificat devant le conseil suite à la tenue d'un registre, cette dernière procède à sa lecture et son dépôt. Ainsi, suite à la procédure d'enregistrement tenue relativement au Règlement 2011-501 décrétant l'achat d'un camion autopompe, prévoyant une dépense de 300 000 \$ et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas cette somme, remboursable en 15 ans, 28 signatures de personnes habiles à voter sont valides. Puisque le nombre minimal de 150 signatures n'a pas été atteint, le règlement 2011-501 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2011-04-078

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu unanimement d'accepter le dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement relativement au Règlement 2011-501 décrétant l'achat d'un camion autopompe, prévoyant une dépense de 300 000 \$ et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas cette somme, remboursable en 15 ans, et que ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Il sera donc transmis au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire pour son approbation ministérielle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Renouvellement contrat d'assurance de la municipalité

2011-04-079

Il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Lise Méthot et résolu de renouveler le contrat de la police d'assurance municipale avec la MMQ pour la période du 24 avril 2011 au 24 avril 2012 pour un montant total de 31 787 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Changement au régime d'assurance-collective

CONSIDÉRANT que le régime d'assurance collective Croix Bleue Médavie prévoit, lors de mise à pied temporaire, le maintien obligatoire de l'ensemble des protections à l'exception des deux garanties d'assurance salaire ;

CONSIDÉRANT une nouvelle application de cette clause permettant le maintien obligatoire avec ou sans les deux garanties d'assurance salaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire le choix pour l'ensemble de ses employés ;

2011-04-080

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réjean Gauthier appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que les employés en période de mise à pied temporaire ne maintiendront pas leurs protections d'assurance salaire de courte et de longue durée. La municipalité n'apporte donc aucun changement à son contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2011

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par M. Marius St-Amant et par M. Réjean Gauthier ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

2011-04-081

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2011 au montant de 45 658,32\$ \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 69 010,64 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2011.

Valérie Cloutier, Adm. A
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2.2 Engagements de crédits avril 2011

2011-04-082

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité incendie

Description	Montant	Budget
Nettoyage des habits de pompiers	1 000 \$	Vêtements, pièces & accessoires - Incendie

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Inscription congrès annuel ACSIQ

2011-04-083

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier, et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Daniel Beaupré, directeur du Service Incendie au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 au 24 mai 2011 à Gatineau. Les frais d'inscription incluant la clinique de formation sur simulateur de classe A (461.40 \$ incluant les taxes) et les frais de séjour sont à la charge de la

municipalité. Les frais d'inscriptions pour la conjointe ainsi que les frais pour la soirée Engagement sont à la charge du participant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.2 Frais de renouvellement permis de conduire

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service incendie et du directeur adjoint concernant le remboursement des frais de formulaires médicaux nécessaires au renouvellement de la classe pour la conduite des véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'un permis de conduire est un privilège personnel au détenteur ;

CONSIDÉRANT que les municipalités avoisinantes ne remboursent pas ce type de frais et que la municipalité prépare présentement un projet d'entente de services avec les municipalités de Notre-Dame de Montauban, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe selon le schéma de couverture de risques ;

2011-04-084

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Réjean Gauthier, et résolu de ne pas autoriser le remboursement des frais de formulaires médicaux lors des renouvellements de permis de conduire pour les véhicules d'urgence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3.3 Suivi demande de la brigade des incendies

CONSIDÉRANT les diverses demandes de la brigade du service des incendies ;

CONSIDÉRANT que la municipalité prépare présentement un projet d'entente de services avec les municipalités de Notre-Dame de Montauban, Sainte-Thècle et Saint-Adelphe selon le schéma de couverture de risques ;

2011-04-085

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que :

- les demandes salariales soient étudiées dans le cadre du projet d'entente entre les municipalités ;
- le coût des demandes d'équipements supplémentaire soit étudié dans le cadre du prochain budget annuel.
- que l'achat des appareils respiratoires soit également analysé dans le cadre de cette entente

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Résolution transport en vrac

CONSIDÉRANT la rencontre avec le représentant des Transporteurs en vrac Région 03 Courtagé en camionnage en vrac ;

CONSIDÉRANT que les protocoles de subvention exigent habituellement l'obligation de recourir aux membres des transporteurs en vrac de la région dans une proportion d'au moins 33% en nombre des camions ;

2010-04-086

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- Lors de l'exécution d'un contrat par un entrepreneur pour la municipalité de Lac-aux-Sables relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et ses sous-traitants doivent utiliser, en tout temps, pour le transport de matériaux en vrac, dans une proportion d'au moins 50 % en nombre des camions appartenant à des camionneurs ou à des entreprises de camionnage abonnés au service de courtage d'une association qui détient un permis de courtage sur le territoire de la MRC de Portneuf pour la région administrative 03, en vertu de la Loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12), en priorisant les résidents et/ou contribuables de la municipalité de Lac-aux-Sables ayant une entreprise de camionnage, membre de la dite association. Cette obligation s'applique au transport de toutes les matières en vrac, à partir de leur source originale et principale qui entrent au chantier, ainsi qu'aux matériaux d'excavation ;

- L'entrepreneur qui n'utilisera pas ses propres camions dans la proportion restante de 50% pour les cas énoncés au paragraphe précédent, devra faire appel aux services des camionneurs abonnés mentionnés au paragraphe précédent ;

- Les tarifs applicables pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec ;

- Cette présente clause ne s'applique en aucun cas à tous travaux exécutés en régie par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Demande budgétaire LVM

CONSIDÉRANT qu'un montant budgétaire avait été approuvé lors de l'octroi du contrat de laboratoire pour les travaux PRECO de la rue St-Alphonse réalisés par Continental, division DJL ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit toujours autoriser un budget avant l'exécution de travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT l'ajout des travaux de bétonnage de trottoirs sur la rue St-Alphonse ;

2010-04-087

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu :

- que la municipalité de Lac-aux-Sables paie les frais supplémentaires demandés par la compagnie LVM qui sont reliés à l'ajout des trottoirs.
- que la municipalité refuse de payer les autres frais supplémentaires non autorisés au préalable qui sont dus au dépassement de délais ou découlant de la gestion du chantier ;
- d'offrir à la compagnie la possibilité d'une rencontre avec la firme d'ingénieur et la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Résolution d'appui augmentation de la vitesse permise route Guilbault à St-Casimir

CONSIDÉRANT le nouvel accès à l'autoroute 40 à Saint-Casimir par la route Guilbault ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de l'accès principal à la voie rapide ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse n'a pas été modifiée et qu'elle est toujours de 80 km/h ;

CONSIDÉRANT que des élus de la municipalité de St-Casimir ont procédé à des représentations auprès du Ministère des Transport du Québec relativement à l'augmentation à 90 km/h pour la route Guilbault ;

CONSIDÉRANT les demandes de citoyens de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

2011-04-088

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables appuie la Municipalité de St-Casimir pour l'augmentation de la vitesse à 90 km/h sur la route Guilbault pour l'accès à l'autoroute 40. Il est de plus résolu de transmettre également la présente résolution au Ministère des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Demande de certificat d'autorisation MDDEP, prolongement aqueduc parc industriel

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout pour les besoins du parc industriel du chemin du lac Huron ;

CONSIDÉRANT que l'étude préliminaire pour la préparation des plans a été réalisée par la firme Pluritec ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP est nécessaire pour un prolongement de réseau à l'extérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires visés doivent être rencontrés pour la répartition des coûts relatifs à ce projet ;

2011-04-089

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que ce conseil suite à la signature d'une entente relative à la répartition des coûts des travaux avec les propriétaires concernés :

- autorise la préparation des plans et devis par la firme Pluritec pour un montant de 5 600 \$, tel qu'indiqué dans leur offres de services du 31 mars 2011 ;
- autorise la directrice générale ou son adjointe à procéder à la préparation, l'envoi, et la signature de la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour et au nom de la municipalité ainsi que le paiement des frais relatifs à la demande ;

- mandate la directrice générale à organiser une rencontre avec les propriétaires concernés du parc industriel pour la réalisation d'une entente relative à la répartition des coûts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Achat abat poussière (calcium)

CONSIDÉRANT les soumissions déposés par différents fournisseurs ;

Nom de l'entreprise	Description	Prix	Spécifications
Somavrac (SAM)	Ballot de 1 000 kg	547,18 \$/TM	<i>Livré seulement</i>
	Sac de 35 kg	24,18 \$/sac	<i>Livré prix au kilo 0.69 \$</i>
Sel Warwick	Ballot de 1 000 kg	492,00 \$/TM	<i>Non livré</i>
	Sac de 35 kg	18,27 \$/TM	<i>Non livré prix au kilo 0.52 \$</i>
Les Entreprises St-Ubalde	Ballot de 1 000 kg	595,00 \$/TM	<i>Livré et étendu</i>
	Sac de 20 kg	10,45 \$/sac	<i>Livré prix au kilo 0.52 \$</i>

2010-04-090

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'octroyer le contrat d'achat d'abat poussière pour l'année 2011 à Les Entreprises St-Ubalde pour un budget total n'excédent pas 20 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Appui, demande CPTAQ – lots 15-p, paroisse St-Rémi

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces autres que des érables ;

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins ;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2011-04-091

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par M. Martin Durocher, a.g. pour M. Julien Gosselin pour le lot 15-p de la paroisse de St-Rémi (matricule 8891-92-2260) auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Acquisition terrain Ferme Scheidegger et Frères

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-10-344 ;

CONSIDÉRANT que les délais de la transaction sont dus à des procédures administratives auprès des instances concernées soit le ministère des Transport ;

CONSIDÉRANT que le contrat notarié est à la charge de la municipalité ;

2011-04-092

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le montant payé pour l'achat du terrain soit tel que présenté dans la résolution # 2009-10-344 soit 630 \$ sans autre frais.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Nomination de nom de rue : 5e A versus 5e Avenue Est

M. Hamelin donne la parole aux propriétaires du secteur concerné afin qu'ils présentent leur demande aux conseillers. Madame Manon Rouleau prend la parole au nom des citoyens. Suite à sa présentation le conseil déclare ce qui suit.

CONSIDÉRANT l'adoption récente du règlement 2010-498 nommant différents chemins à l'extérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire approuver la nomination des rues par la Commission de toponymie ;

CONSIDÉRANT que les propriétés de la 5^e avenue Est et Ouest, ont été renumérotées en conservant cependant la même nomination adoptée en 1983 ;

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de la 5^e Avenue Est entre les numéros civiques 520 et 540 ;

2010-04-093

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil étudie la demande faite et prenne des informations supplémentaires sur ce dossier. Ce dossier sera traité lorsque l'ensemble des informations sera déposé au conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Demande Fête de la Saint-Jean Baptiste

CONSIDÉRANT la demande du Comité des Loisirs de procéder à des activités lors des festivités de la Fête Nationale du Québec sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère ;

2011-04-094

Il est proposé par Réjean Gauthier appuyé par Aline Ménard et résolu :

- d'autoriser le comité des Loisirs à utiliser les installations du parc Louis-Philippe-Fugère pour les activités de la Fête de la St-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 2011 ;
- d'autoriser le comité des Loisirs à procéder à la demande des permis nécessaires pour la vente d'alcool durant ces 2 journées ;
- d'autoriser que le feu de joie soit fait sous la supervision du service des incendies ;
- la fermeture des rues du secteur pour la tenue de la course de "Kart" à pédales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Demande club de l'Âge d'Or d'Hervey-Jonction

CONSIDÉRANT la demande de L'Âge d'Or concernant l'entrée de leur local au centre communautaire du secteur Hervey-Jonction;

2011-04-095

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Lise Méthot et résolu de demander au contremaître des travaux public de préparer un estimé des coûts relativement à l'installation d'une toiture par-dessus les entrées sur la façade avant du centre communautaire Hervey-Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Fabrique St-Rémi Lac-aux-Sables

2011-04-096

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Fabrique Saint-Rémi Lac-aux-Sables pour la campagne de l'année 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.2 Club de golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière par le Club de golf Le Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT le budget annuel 2011 de la municipalité qui a été adopté le 20 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière 2010 déposée au CLD Mékinac, à la MRC de Mékinac et à la Corporation de développement durable de Mékinac ;

CONSIDÉRANT l'offre conjointe faites par les trois (3) corporations ci-haut mentionnées ;

2011-04-097 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Réjean Gauthier et résolu de contribuer à la demande d'aide financière du Club de golf Le St-Rémi pour un montant de 2 000 \$, soit par l'achat d'une passe corporative et d'octroyer un 3 000 \$. Cette aide financière est la dernière tranche de l'offre conjointe des partenaires financiers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.3 Club de patinage artistique les Cabrioles

2011-04-098 Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'octroyer une aide financière de 25\$ au Club de patinage artistique les Cabrioles pour la publication d'une annonce de la municipalité dans le dépliant souvenir de l'année 2011 mentionnant les résultats des patineuses de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.4 Politique d'aide financière

2011-04-099 Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil demande à la direction de préparer un projet de politique d'aide financière et le dépose au conseil pour une adoption avant le budget de l'année 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.2 Appui au Recensement 2011

ATTENDU QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables appuie le recensement parce que les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies ;

ATTENDU QUE la *Loi sur la statistique* exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeureront strictement confidentiels ;

2011-04-100 **PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables déclare la semaine du 9 au 13 mai, la SEMAINE DU RECENSEMENT et prie tous les résidents de remplir et de renvoyer leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Coop l'As des Services

2011-04-101 Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Marius St-Amant et résolu que la municipalité prenne en charge la préparation des salaires de la Coop l'As de Services à compter de l'été 2011. Le Comité de mise en valeur et de

développement économique local devra payer la portion salaire à la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Varia

7.4.1 : Déplacement de la séance de mai 2011

CONSIDÉRANT la tenue des Élections fédérales lundi le 2 mai 2011, soit la même journée prévue au calendrier des séances ordinaires du Conseil ;

CONSIDÉRANT que la salle municipale de Lac-aux-Sables sera utilisée pour cet évènement ;

2011-04-102 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2011 soit déplacée au mardi 3 mai 2011, à 19 h 30 à la salle municipale de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h20

Fin : 20 h21

7.6 Levée de l'assemblée

2011-04-103 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot résolu que la séance soit levée à 20 h 37.

M. Yvan Hamelin
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière